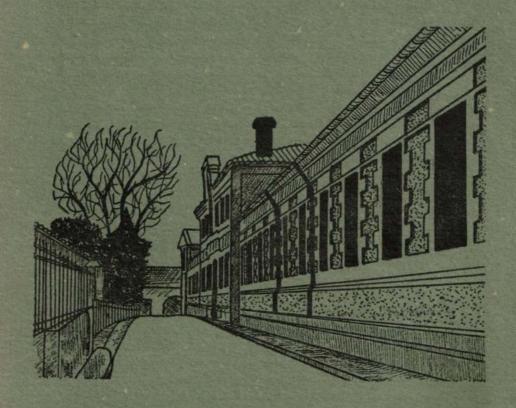
Association Amicale des Anciens Élèves du Collège de Bergerac

QUATORZIÈME BULLETIN 33° Année

Fondée le 29 novembre 1909 Reconnue d'utilité publique par décret du 26 juin 1941



1" Octobre 1941 — 31 Décembre 1942

BERGERAC Imprimerie Générale du Sud-Ouest (H. Trillaud)

Association Amicale des Anciens Élèves du Collège de Bergerac

Fondée le 29 novembre 1909

Reconnue d'utilité publique par décret du 26 juin 1941

Bergerac, le novembre 1942.

Mon cher Camarade,

L'Assemblée générale de l'Association sera tenue au Collège, rue Lakanal, le dimanche 13 décembre prochain, à 10 h. 30,

Ordre du jour :

Rapport moral du Secrétaire général Rapport du Trésorier Election de quatre membres du Conseil d'administration Questions diverses

Je serais très obligé à ceux qui ne pourront se déplacer de bien vouloir se faire représenter en utilisant le pouvoir imprimé au verso. Il suffira de le remplir, de le signer et de l'envoyer d'urgence. En zone occupée, on pourra reproduire cette formule sur une carte postale réglementaire.

Le même jour, 13 décembre, à l'issue de l'Assemblée générale, les Anciens Elèves déposeront des fleurs aux couleurs nationales devant les tables de marbre où sont gravés les noms des Camarades morts pour la France.

A midi, en raison du manque de transports, un repas en commun sera servi à l'Hôtel de Bordeaux (nº 41, place Gambetta à Bergerac). Prix: 70 francs (service compris)

Si, comme je l'espère, vous êtes désireux d'y assister, je vous prie, à cause des difficultés matérielles, de vous faire inscrire le plus tôt possible et obligatoirement le samedi 5 décembre au plus tard (1).

Croyez, cher Camarade, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

LE PRÉSIDENT.

⁽¹⁾ Toute adhésion devra être accompagnée de son montant (C/c postal Limoges n° 367-52). Des tickets d'alimentation seront réclamés à chaque convive (150 gr. de pain, 90 gr. de viande, 10 gr. de matières grasses). Le vin des camarades sera le bienvenu.





ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE DE BERGERAC Fondée le 29 novembre 1909 et Reconnue d'utilité publique par Décret du 26 juin 1941

Assemblée Générale du dimanche 13 décembre 1942

donne pouvoir à W. (2). pour le représenter à l'Assemblée générale du dimanche 13 décembre 1942 et 1° Elire quatre membres du Conseil d'administration; 2° Approuver les rapports du Secrétaire général et du Trésorier; 3° Adopter diverses questions;	
---	--

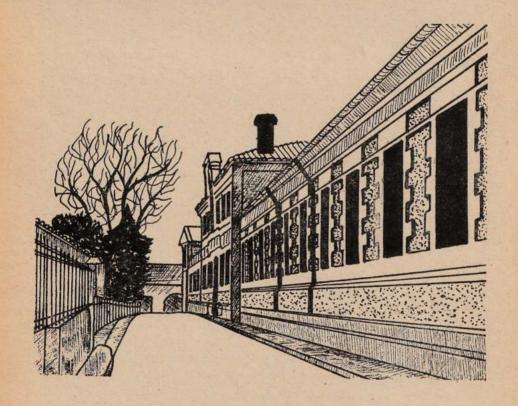
Formule à remplir et à adresser sans retard, pour ne pas l'oublier, soit au Secrétaire général, soit au Trésorier.

Inscrire le nom d'un mandataire dont on sera sûr de la présence à l'Assemblée générale, ou LAISSER EN BLANC. Ecrire très lisiblement le nom, le prénom et l'adresse du mandant.
 Inscrire le nom d'un mandataire dont on sera sûr de la présence i
 Dater et signer.

Association Amicale des Anciens Élèves du Collège de Bergerac

QUATORZIÈME BULLETIN 33° Année

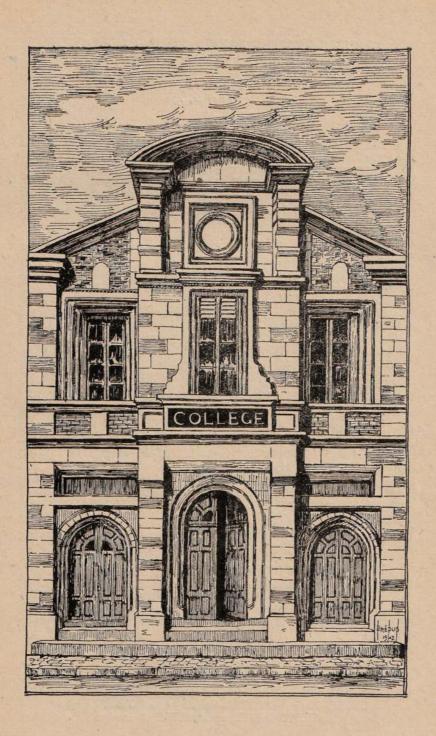
Fondée le 29 novembre 1909 Reconnue d'utilité publique par décret du 26 juin 1941



1er Octobre 1941 — 31 Décembre 1942

BERGERAC

Imprimerie Générale du Sud-Ouest (H. Trillaud)



ANCIENS ÉLÈVES MORTS POUR LA FRANCE

1870-1871 ALLARD Henri.

1914-1918

AUGIÉRAS Georges, AUROUSSEAU René, AUROUSSEAU Roger,

AVEROUS-MALBÉ Jean;

BARBARIN Louis, BARTHÉLEMY Fernand, BASTIDE Pierre, BEAUGER Emile, BELLUGUE Albert, BÉNEY Georges, BERTOU-NESQUE Roger, BERTRAND André, BERTRAND Henri, BISSEY Jean-Jacques, BOST John, BOUCHILLOUX Roger, BOUDAULT Henry, BRUNET Georges, BRUNET Roger;

CAPDEVILLE Hugues, CHAPEAU Charles, CHAUMONT Pierre, CLÉMENT-AUBIER Robert, COLLET Georges, CONIL Robert, COS-

TES René, COUSSIÈRE André;

DELAVAUD-DUMONTEIL Paul, DELMAS Marcel, DELOUIS Arthur, DELOUIS Georges, DOREAU Robert, DUBUC Jacques, DUCOUR-NAU Iean. DUVERGIER Georges;

ESCARAVAGE Paul, ESCUREYX Edouard, EYMOND Paul; FAISANDIER Maurice, FLOURET Joseph, FOURNIER Léon,

FRANC Roger;

GADRAT Raoul, GALLET Sem, GAY Emilien, GENESTE Emile, GONTIER DU SOULAS Guy, GOUBIER Raoul, DE GREZEL Maurice, GROSSETIE Gaston, GROSSOLEIL Jean, GUILLAUME Pierre; HERTZOG Albert, HERTZOG Henri;

JANNOT Albert, JAUBERT Jean, JOACHIM Marcel, JOBIT André,

JOBIT Eugène;

LABROUSSE Marcel, LACOSTE Gabriel, LAFARGUE Robert, LAM-BERT Urbain, DE LAPOYADE Jacques, DE LARROQUE André, LAVA-LADE André, LESPINASSE Henri, LÉVEQUE Henri, LOUBIÈRE André, LUZIGNAN Honoré;

DE MADAILLAN Louis, MARCERON André, MASSIF André, MAU-MONT Georges, DE MAYNADIER Christian, MEDAN Marius, MESSE-RER Louis, MICHELET Francis, MIRET Pierre, MORDANT Pierre,

MOURGUET Yvan;

NOEL Marcel, NOEL René;

PASCAL Jean, POUMEAU Henri, POUMEAU Jean, PUJOL François; QUEYROY André;

REY René, RICAUD René, RIGAL Pierre, RINGUET Jean, DE RO-

DELLEC DU PORZIC Edouard, ROY Maurice;

SABOURIN Paul, SALAGNE Paul, SIMONDET Yves, SIREYJOL Jean, STÉPHAN Maurice;

TAUTAIN René, TEXIER Jean, TEYSSANDIER René, THOMAS

VALETTE André, VIEILLEFOND Jean-Daniel, VIEILLEFOND Jean-Maurice.

1939-1942

ARNAUD René - CASTAING Raymond - DAGASSAN André DUPUY Pierre - FESTAL Georges - DE ROYÈRE Hugues TEYSSANDIER DE LA SERVE Bernard

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Président :

M. le docteur Pierre ROUSSEAU. — 22, boulevard Maine-de-Biran - Bergerac.

Membre du Comité de l'Union des Associations d'Anciens Elèves des Lycées et Collèges Français.

Vice-Président :

M. Edmond LIONNET. — 18, boulevard Victor-Hugo - Bergerac.

Secrétaire Général :

M. Robert Coq. — 88, rue Valette - Bergerac.

Membre du Comité de l'Union des Associations d'Anciens Elèves des Lycées et Collèges Français.

Trésorier :

M. Maurice FOUCAUD. — 16, rue Mounet-Sully - Bergerac.

Administrateurs :

MM. Roger COLLET. — Domaine de Monplaisir, près Bergerac. Albert Fabre. — 7, rue du Professeur-Pozzi - Bergerac. Charles FOURNIER. — 142, rue du Maréchal-Pétain - Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).

Gabriel GENESTE. — 12, avenue du Président-Wilson -Bergerac.

Pierre DE MADAILLAN. — Château de Perrou, par Gardonne (Dordogne).

Roger MIRABEL. — 9, place du Marché-Couvert - Bergerac. le docteur Gaston SIMOUNET. — 15, boulevard Victor-Hugo - Bergerac.

Jack TAMARELLE. - 5, rue Candillac - Bergerac.

N. B. — Le Président, le Vice-Président, le Secrétaire général et le Trésorier constituent le Bureau proprement dit (Art. 5 des Statuts).

Président-Fondateur: PAUL PETIT (1867-1941)

LISTE DE NOS PRÉSIDENTS

DEPUIS LA FONDATION DE L'ASSOCIATION

† M. le docteur André CAYLA (élu le 1er mai 1909)

† M. Albert CLAVEILLE (élu le 7 décembre 1920)

M. le docteur Pierre ROUSSEAU (élu le 20 décembre 1930)



TABLEAU

dans l'ordre chronologique de leur entrée en fonctions des escholliers, magisters, régents, principaux régents et principaux du Collège de Bergerac dont les noms ont été conservés

1476	DEL PUECH (GIRAUT)	1775	BOURSON (CHARLES-FRAN-
.1496	SECTORIS (PEYRE)		çois-Léonard)
1496	DE GARDIA (PEYRE)	1800	BERRUT (GERVAIS)
1497	BONAVENTURE	1806	DESGRANGES
1498	RIP (LÉONARD)	1820	DESCOMBES
1503	POULHAC (PIERRE)	1824	LAPLUMARDIE (SIMON-
1517	LANGLADE (BERNARD)		Pierre)
1517	MILITES (JEAN)	1834	FEYTOUT (G.)
1536	PIEL	1849	JALABERT
1543	SARTRONIE (Hervé)	1852	DAVID
1544	CHARAMARD	1853	BARIOD (Louis)
1546	TREILLIER (PIERRE)	1864	DOULIOT
1550	BARDON (BERNARD)	1871	TRONCHE
1558	DE LAVESRANQUE (SYMON)	1872	GONDINET
1582	DASSAS (JEAN)	1874	BRESSOLLES
1591	MARCIAL (BERNARD)	1875	HARTENSTEIN
1591	LAVERGNE (PIERRE)	1881	BOURRIE
1597	PATOIT (GUIRGUIER)	1886	LABROUE (EMILE)
		1892	BRINON
1597	DE MAGENDIER	1894	And the second s
		1898	MORISSET (Emmanuel)
1598	GUIPATREC (SAMUEL)	1906	RODIER (EMILE)
1602	MONTANUS (NICOLAS)	1910	VIEUSSENS (Paul)
1610	PETREJUS (JEHAN)	1918	ABADIE
	ou PETER	1925	JAUCENT (J.)
	MADAILLAN (Isaac)	1930	EGGENBERGER (GEORGES)
1718	MAZEAU (GABRIEL)	1933	
1753		1935	BEISSAC (MAURICE)
1755	BLOIS (ELIE)	1940	REICHARD (JOSEPH)



Compte rendu de l'Assemblée Générale du dimanche 21 décembre 1941

Au Collège, dans la classe de 1^{re}, à 10 h. 30, suivant autorisation préfectorale du 18 novembre 1941.

Présents:

MM. Barthe, Branda, Brassem (Camille);
Chassagne (Pierre-André), Condussier, Cook (Lionnel), Coq;
Déjouas, Duhaldeborde;
Eyraud (Roger);
Fabre, Foucaud, Fournier (Charles);
Garrigue (André), Geneste, Géraud (Raoul), Goulard;
Lavigne, Lerasle, Leydier, Lionnet (Edmond), Lionnet (Pierre);
Matignon (Jacques);
Nallet;
Penaud, Pinquet (Noël);
Rougier, Rousseau (Pierre);
Saignette, Sarrut, Sautereau;
Tamarelle (Jack), Tamarelle (Paul);
Vigier de Gaston, Vergniol (André).

S'étaient fait représenter par des mandataires munis de pouvoirs réguliers :

MM. Amanieux, Aubry; Barbarin, Béney (Robert), Bos (André), Boyer; Cambelet, Cantellauve (Pierre de), Carmille, Chapelle (de la), Collet Cousteille; Delluc, Dreuil, Dubrac; Favereau (Robert), Forie, Fourgassié; Gay, Géraud (Jean), Gouzou, Guy; Hertzog, Huraut; Jeammet; Lacroix, Laplace, Lefebvre, Leymarie, Lusignan (Guy); Matignon (Jean-Louis), Mermod, Meslon (de), Mesnard (Yves Guenon des). Mirabel: Nadaud (Pierre), Nouvel (Jean-Baptiste); Palassy, Paris (Albert), Paris (Jean), Paris (Pierre-Elie), Pazat, Pinquet (Emile), Pouget, Promis; Sugié: Védrine, Venencie (Pierre), Victorieux.

S'étaient fait excuser :

MM. Coutou;

Eyraud (Pierre);

Rooy, Rousseau (Michel), Rousseau (René);

Sarraute.

Le docteur Pierre Rousseau préside. Dans une courte improvisation, il retrace les efforts de son Conseil d'administration depuis le début de la guerre et remercie les deux artisans de la reconnaissance de l'Association comme établissement d'utilité publique: MM. Pierre Chaussade, attaché au Cabinet civil du Maréchal Pétain, et Robert Coq, Secrétaire général de l'Amicale.

- Ce dernier présente le rapport moral suivant :

MES CHERS CAMARADES,

Notre Amicale, fondée en 1909, vient d'accomplir sa trente-deuxième année. La guerre nous a empêchés de fêter son trentenaire, mais elle n'a pas arrêté notre essor, puisque, conformément aux Statuts, vous êtes réunis aujourd'hui en Assemblée générale pour entendre ce compte rendu moral et le rapport financier du Trésorier, élire quatre membres du Conseil d'administration, établir un Règlement intérieur, voter un projet de dénomination du Collège et aussi choisir un insigne.

Evoquons d'abord les noms de nos camarades décédés depuis la dernière

Assemblée générale, qui date du 11 décembre 1938; ce sont :

MM. BOUDET, BARBERON, BAYSSELLANCE, CANTELLAUVE (Albert), DAUVER-GNE, DELTHEIL-CLUZEAU, MORIZE (Marcel) et PETIT (Paul)

auxquels il faut ajouter les noms de ceux qui sont morts pour la France depuis 1939: MM. Arnaud, Castaing, Dupuy, Festal et de Royère.

Je vais en quelques mots vous parler de l'activité et des progrès de l'Association:

Les sociétaires atteignent, au 30 septembre 1941, le nombre de 354 — soit 44 de plus qu'en 1938, et dans un instant il vous sera demandé de bien vouloir admettre ces nouveaux membres.

Nombreux aussi sont les souscripteurs perpétuels, puisque MM. Branda, Brassem (Camille), Carmille, Chaussade (Pierre), Dejouas, Denuel, Fabre, Fournier (Charles), Garrigue (Henri), Lionnet (Edmond), Nadaud (Pierre), Saignette, Vergniol (Gérard) et Victorieux ont racheté leurs cotisations.

Ces trois dernières années ont été riches en action et aussi en résultats

Deux causeries de documentation professionnelle ont été faites aux élèves du Collège, en 1939, par MM. COLLET et JUBIN, qui ont parlé de l'École des Hautes Etudes Commerciales et de l'École Normale Supérieure.

Le 1er mars 1939, nous avons fait jouer Ruy-Blas avec Jean DEBUCOURT de la Comédie-Française et la recette, qui s'est élevée à 12.597 fr. 70, reste encore aujourd'hui, malgré la dépréciation de la monnaie, un record jamais encore égalé.

Nous avons suivi du 26 au 30 mai 1939 les travaux du Congrès de Blois, au cours desquels votre Président et votre Secrétaire général ont été élus membres du Comité de l'Union des Associations d'Anciens Elèves des Lycées et Collèges français.

En juillet 1939 nous avons décerné notre Grand-Prix d'Honneur et si, en raison des circonstances, rien n'a été fait en 1940, dès 1941 la tradition a été

reprise et l'Association n'est pas absente du Palmarès.

Certes, la guerre a arrêté nos relations directes avec le Collège et surtout avec les élèves, relations que nous ne demandons qu'à renouer; mais nous sommes heureux d'avoir adressé à nos mobilisés et à nos prisonniers 58 colis qui ont été reçus avec émotion par nos camarades.

Nous avons publié deux Bulletins, le n° 12 et le n° 13. Ce dernier vient de paraître malgré de grandes difficultés matérielles; il nous a permis de rester en

relations avec nos membres de la zone occupée.

Enfin, nous avons, avec beaucoup de peine du reste, obtenu la reconnaissance de l'Amicale comme établissement d'utilité publique. Peut-être vous souvenez-vous de nos premières démarches qui remontent à 1938, mais le décret du Maréchal Pétain n'est intervenu que le 26 juin 1941. Je ne vous cacherai pas toutes les difficultés que nous avons trouvées, tant pour constituer le dossier qui nous a été renvoyé plusieurs fois, que pour modifier les statuts, et ce, à diverses reprises, à la demande du Ministre de l'Intérieur.

Dès le début, nous avons été mis dans l'obligation de porter à 10.100 frs la valeur nominale de nos titres nominatifs qui étaient modestement de 2.100 frs. Nous avons réussi grâce à la générosité de notre Président et à l'habileté de notre

Trésorier.

Parlons de notre bienfatrice, M^{me} AUGIÉRAS, qui nous a légué à son décès l'universalité de ses biens aux charges que vous connaissez. Vous pouvez avoir l'assurance que ce patrimoine sera sagement conservé par le Conseil d'administration et par notre camarade Edmond Lionnet qui détient les clés du coffre en banque et qui gère notre immeuble de l'avenue de Verdun.

Comme vous le verrez en sortant, les portraits de Georges Augiéras, notre camarade mort pour la France en 1916, sont à l'honneur dans l'ancien parloir du

Collège où M. le Principal a bien voulu nous autoriser à les placer.

Avant de terminer ce rapport, je remercie tous les camarades qui nous aident dans la tâche que nous poursuivons inlassablement: celle de faire toujours prospérer l'Amicale.

Ces remerciements vont plus particulièrement au Président, le docteur Pierre Rousseau, dont la bonté et l'indulgence sont proverbiales, à tous les membres du Conseil d'administration, aux anciens élèves qui fréquentent les réunions du premier mardi: foyers de solidarité, d'amitié, de concorde et d'union, à tous ceux enfin qui collaborent au développement de notre Association, toujours belle de promesses et chère à nos cœurs.

- Le Trésorier lit les rapports financiers des exercices 1939-40 et 1940-41 tels qu'ils figurent aux pages 12, 13 et 14 du treizième Bulletin.
- Le rapport moral du Secrétaire général et les rapports financiers du Trésorier sont approuvés à l'unanimité.
 - Tous les nouveaux membres sont admis.
- Quatre membres du Conseil d'administration doivent être renouvelés: MM. Foucaud, Collet, Fournier et Simounet sont sortants. Ils veulent bien conserver leurs fonctions et sont réélus, savoir :

M.	Foucaud.		 	 	84	voix
M.	Collet	213	 	 	85	
M.	Fournier.		 	 	84	_
M.	Simounet				85	_

— Aussitôt, le Conseil d'administration procède, au scrutin secret, à l'élection de son Bureau. Sont réélus :

Président: M. le docteur Pierre Rousseau		 8	voix
Vice-président: M. Edmond Lionnet		 8	
Secrétaire général: M. Robert Coq		 8	_
Trésorier: M. Maurice Foucaud		 8	-

— On adopte le projet suivant de Règlement intérieur proposé par le Conseil d'administration :

PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE PREMIER. — Pour être membre titulaire, il faut remplir les conditions fixées par les Statuts et justifier en outre qu'on a été élève du Collège.

ART. 2. — Les dames ou les jeunes filles anciennes élèves du Collège de garçons ont le droit de faire partie de l'Association.

ART. 3. — Le Sous-Préfet, le Maire de Bergerac, le Principal et les Professeurs du Collège sont membres honoraires de droit.

ART. 4. — L'exercice social commence au 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

ART. 5. — Les cotisations des membres titulaires et honoraires sont recouvrables dans le courant du mois de mai.

ART. 6. — Les membres titulaires sont dispensés du paiement de la cotisation pendant la durée de leur service militaire ou de leur stage dans un chantier de jeunesse.

ART. 7. — Le Conseil d'administration présente les nouveaux membres à l'Assemblée générale et mentionne les membres décédés.

ART. 8. — En cas de partage, la voix du Président est prépondérante quand il y a vote.

ART. 9. — Le vote par procuration ou sous enveloppe fermée est admis.

Art. 10. — Toute discussion ou manifestation politique ou religieuse est expressément interdite.

ART. 11. — Les secours sont délivrés par le Trésorier, dans la limite des crédits inscrits au budget, sur un mandat du Président et en vertu d'une délibération du Conseil d'administration, mais sans que rien dans les écritures révèle le nom du bénéficiaire.

ART. 12. — L'Assemblée générale se tient en principe le deuxième dimanche de décembre, jour de la fête annuelle et du banquet de l'Association.

ART. 13. — Chaque membre est prévenu du jour, du lieu et de l'heure de cette Assemblée générale par lettre individuelle au moins quinze jours à l'avance.

ART. 14. — Sauf en matière de modifications des Statuts ou de dissolution de l'Association, les délibérations de l'Assemblée générale sont prises à la majorité des membres présents et quel qu'en soit le nombre.

ART. 15. — Tout membre de l'Association qui croirait avoir à proposer des modifications ou des additions au présent Règlement intérieur devra, huit jours au moins avant l'époque fixée pour l'Assemblée générale annuelle, les communiquer au Conseil d'administration, qui, après examen, les soumettra, avec son avis, au vote de cette Assemblée.

Le Président, le Secrétaire général et le Trésorier sont désignés pour signer la demande d'approbation du Règlement qui précède, par le Ministre de l'Intérieur, et aussi pour en adresser le texte au Ministre de l'Education nationale (art. 23 des Statuts). Dans l'intérêt de l'Association et pour faciliter l'examen de cette demande d'approbation, on délègue au Président et au Secrétaire général le droit de consentir les modifications au Règlement intérieur qui pourraient être demandées par le Ministre.

- En raison du changement apporté par l'art. 4 du Règlement intérieur à l'exercice social, il est précisé que l'exercice courant, qui a commencé le 1^{er} oct. 1941, ne se terminera qu'au 31 déc. 1942.
- Etant donné les difficultés qui découlent des événements actuels, on approuve la décision prise par le Conseil d'administration, le 19 juil-let 1941, pour surseoir momentanément à l'exécution des dernières volontés de Mme Augiéras.

- Pour les mêmes motifs, il n'est pas prévu de budget pour 1942.
 - Il sera demandé :
 - a) au Conseil municipal de Bergerac,
 - b) au Conseil académique,
 - c) à la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique,
 - d) au Ministre de l'Education nationale,

l'application de la délibération du 31 décembre 1835, par laquelle le Bureau d'administration du Collège a revendiqué pour le Collège de Bergerac la dénomination de « Collège Henri-IV ». (Voir le treizième Bulletin, page 33.)

- Toutes les démarches nécessaires seront faites aussi en vue du rétablissement de la distribution solennelle des prix au Collège et de l'emploi des Fondations.
- On adopte pour l'Association l'insigne proposé par le Conseil d'administration, tel qu'il figure sur la couverture du treizième Bulletin, d'après le dessin du camarade Condussier.
- Les dîners mensuels du premier mardi auront lieu, en 1942, à l'Hôtel du Chêne-Vert — n° 39, Grand'Rue — chez le camarade Duhaldeborde.
- Pour la journée du 21 décembre, M. le Principal a bien voulu donner une amnistie générale aux punitions des élèves du Collège.
- La séance est levée et tous les assistants vont s'incliner devant les noms des camarades morts pour la France en 1870, 1914-18, 1939-41. Des fleurs aux couleurs nationales sont déposées.

LES COLIS POUR NOS PRISONNIERS

L'Amicale n'oublie pas les Camarades qui sont toujours en captivité. Dès qu'elle reçoit une étiquette (condition indispensable), elle fait immédiatement adresser un colis par la Croix-Rouge.

L'INSIGNE DE L'ASSOCIATION



tel qu'il a été adopté par l'Assemblée Générale du dimanche 21 décembre 1941 (voir page 11)

LES DINERS MENSUELS

sont servis

chaque premier MARDI à 20 heures

à l'HOTEL DU CHÊNE VERT 39, Grand'Rue — BERGERAC



Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration

Le mardi 3 février 1942, à 17 heures, rue Saint-Esprit, n° 25, à Bergerac.

Présents: MM. Coq, Fabre, Geneste, Lionnet, Rousseau.

Excusés: MM. Collet, Foucaud.

 La vente aux enchères publiques du mobilier de la succession Augiéras a été effectuée en quatre vacations par M° Feydy, commissaire-priseur à Bergerac, savoir :

le	6	juillet 1940	6.957,50
	7	août 1940	54,00
		novembre 1941	44.586,00
		janvier 1942	640,00

Total du produit brut. 52.237,50

- M. Edmond Lionnet, vice-président, remplacera M. Albert Cantellauve, décédé, dans les fonctions de membre du Bureau d'administration du Collège où il représentera l'Association avec le docteur Pierre Rousseau, président, précédemment nommé.
- Des remerciements sont adressés à l'Association des Anciens Elèves du Collège de Genève pour l'envoi d'une plaquette parue à l'occasion de son 25^e anniversaire.
- Les sept derniers Bulletins de l'Amicale (1933 à 1941) ont été déposés à la bibliothèque de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le mardi 3 mars 1942, à 17 heures, rue Saint-Esprit, n° 25, à Bergerac.

Présents: MM. Coq, Fabre, Foucaud, Lionnet.

Excusés: MM. Eyraud, Fournier.

 L'Association versera une somme de 1.000 francs au Secours National.

- Par suite de l'avance de l'heure, les classes ne devraient commencer au Collège qu'à 9 heures du matin. Le demande en sera faite.
- Le Président, le Secrétaire général et le Trésorier ont assisté, le 2 mars, au Théâtre de Bergerac, à la représentation organisée au profit du Secours National par les élèves du Collège.
 - Il est parlé des colis aux prisonniers.
- Les dossiers pour l'appellation de « Collège Henri-IV » et pour le rétablissement de la distribution solennelle des prix sont constitués.

Le mardi 5 mai, à 17 heures, rue Saint-Esprit, n° 25, à Bergerac.

Présents: MM. Coq, Fabre, Foucaud, Rousseau, Tamarelle. Excusés: MM. Eyraud, Fournier.

- Conformément à l'art. 21, § 3, des Statuts, le dépôt à été effectué à la Préfecture, avant le 31 mars 1942, d'un rapport faisant apparaître dans son ensemble la physionomie de l'Amicale pendant l'année écoulée, avec un compte détaillé des recettes et des dépenses.
- A la demande de l'Association, le Conseil municipal de la ville de Bergerac, dans sa séance du 30 mars 1942, a donné un avis favorable pour que notre Collège porte désormais le nom de « Collège Hemri-IV ». Il a aussi rétabli la distribution solennelle des prix.
- Pour cette dernière cérémonie, un appel sera fait aux camarades désireux d'offrir des livres à titre individuel et l'Association elle-même donnera les volumes nécessaires en supplément du Grand Prix d'Honneur. Les prix provenant des Fondations seront aussi décernés.
- Paul Tamarelle représentera l'Amicale aux diverses manifestations sportives du Collège. Un crédit est voté pour créer un challenge d'athlétisme inter-scolaire.
- Le Président s'efforcera de rétablir les conférences de documentation professionnelle au Collège en 1942-43.

Le mardi 6 octobre 1942, à 17 h. 30, rue Saint-Esprit, n° 25, à Bergerac.

Présents: MM. Collet, Coq, Fabre, Foucaud, Fournier, Geneste, Lionnet, Rousseau, Tamarelle.

Excusé: M. Simounet.

- L'Assemblée générale annuelle se tiendra au Collège, à 10 h., le dimanche 13 décembre 1942. A l'issue de cette réunion, les membres de l'Association s'inclineront devant les tables de marbre où sont gravés les noms des Camarades morts pour la France.
- Ce même jour, à midi, un déjeuner réunira les anciens élèves qui devront obligatoirement être inscrits le samedi 5 décembre au plus tard. En raison des circonstances, ce repas gardera un caractère intime: ni invités, ni discours. MM. Coq, Fabre, Foucaud et Tamarelle feront partie de la Commission d'organisation.
- Toutes les autorisations nécessaires seront demandées à la Préfecture pour la réunion du 13 décembre 1942.
- Il y a lieu, conformément à l'art. 5 des Statuts, de pourvoir provisoirement, et jusqu'à la prochaine Assemblée générale, au remplacement dans le Conseil d'administration de M. Pierre Eyraud, décédé. A l'unanimité, M. Roger Mirabel est désigné pour reprendre la place qu'il a volontairement quittée en avril 1941, dans un geste de grande camaraderie, quand les formalités de reconnaissance de l'Association comme établissement d'utilité publique ont obligatoirement réduit à douze le nombre des membres du Conseil d'administration.
- Le quatorzième Bulletin paraîtra en novembre 1942. Comme le précédent, il sera tiré à 500 exemplaires et le papier de sa couverture sera, selon la tradition, offert par la Société anonyme des Papeteries Bernard-Dumas à Creysse.
- Le Bureau de l'Amicale a assisté, le 12 juillet 1942, à la distribution solennelle des prix du Collège, présidée par M. l'Amiral DOCTEUR, Conseiller national.
- L'Association a fait dactylographier un registre contenant en deux volumes les délibérations du Bureau d'administration du Collège de 1814 à 1916. On trouvera de précieux renseignements sur le passé du Collège, dans ce document qui présente une réelle valeur pour l'histoire locale.

Le mardi 3 novembre 1942, à 17 heures, rue Saint-Esprit, n° 25, à Bergerac.

Présents: MM. Coq, Fabre, Geneste, Lionnet, Tamarelle.

Excusés: MM. Foucaud, Rousseau.

Le Secrétaire général présente le manuscrit du quatorzième Bulletin dont le texte est approuvé.

— L'ordre du jour de l'Assemblée générale du dimanche 13 décembre est réglé comme suit:

1º Rapport moral du Secrétaire général.

2º Rapport du Trésorier.

3º Election de quatre membres du Conseil d'administration.

4º Questions diverses.

- Le déjeuner en commun du dimanche 13 décembre sera servi à midi, à l'Hôtel de Bordeaux (n° 41, place Gambetta). Le prix en sera de 70 francs (service compris).
- En 1943, les dîners mensuels du premier mardi auront lieu à 20 heures, à l'Hôtel du Chêne-Vert (n° 39, Grand'Rue à Bergerac).
- M. Roger Mirabel accepte de reprendre sa place au Conseil d'administration. L'Assemblée générale du 13 décembre 1942 devra sanctionner définitivement ce remplacement.
- Le tombeau de la famille Augiéras a été fleuri pour la Toussaint.

Une vieille histoire du Collège

C'est avant l'autre guerre, dans la classe de M. W..., professeur d'allemand. La cloche sonne, on sort.

Les élèves mettent le pied contre la porte en simulant de ne pas pouvoir sortir.

- M'sieur, M'sieur, quelqu'un tire la poignée en dehors...
- M. W... s'élance, ne trouve naturellement aucune résistance et se précipite dans le couloir.

Il est très myope, aperçoit une ombre, la saisit à bras le corps, et c'est M. B..., surveillant général, qui passe là par hasard :

- Oh! c'est monsieur B... qui se permet...
- Comment, comment?
- Ça va bien, ça va bien, je n'aurais jamais cru ça de vous.

Et le soir même M. W... fait un rapport confidentiel au Principal: « Entre nous soit dit, monsieur B... n'est pas sérieux. »



FEUILLETS ÉPARS OU INÉDITS

Discours prononcé le 14 septembre 1809 a la Distribution Solennelle des Prix du Collège de Bergerac

PAR

MAINE DE BIRAN SOUS-PRÉFET DE L'ARRONDISSEMENT

MESSIEURS,

Le jour où nous venons ici solennellement, au nom de l'Administration publique, décerner les récompenses au mérite, applaudir aux talents, encourager les efforts, signaler les vainqueurs dans la noble carrière des études, et ceindre leurs fronts des premières palmes littéraires, n'est point pour nous une vaine cérémonie, un appareil de pure ostentation; mais une douce, une véritable fête, une fête de famille.

Jeunes Elèves! car c'est à vous sur-tout que je m'adresse, depuis trois ans nous avons appris à nous connaître. Le tendre intérêt que j'ai pris à vos succès; les relations assidues, que j'ai entretenues avec cette Ecole; les examens particuliers où j'ai cherché à m'assurer par moi-même du degré de force, de capacité et d'application de chaque Elève, m'ont animé pour vous tous des sentimens de père, et me donnent en ce jour, peut-être, le droit d'en parler le langage. Oh! puissé-je trouver des accents paternels, des paroles simples, vraies et touchantes qui aillent à vos cœurs, et les pénètrent des sentiments que je désire y voir germer, de l'amour de l'étude, de la science et de la vertu!

L'antiquité féconde en allégories ingénieuses autant qu'instructives nous parle d'un Temple de l'Isle de Scio, où l'on voyait une Minerve dont le visage paraissait triste et sévère à ceux qui entraient dans le Temple, tandis qu'il se montrait gai et serein à ceux qui en sortaient. L'effet que produit l'étude sur les esprits qui s'y livrent avec une ardeur et un zèle soutenus, est la représentation simple et fidèle de ce miracle vrai ou prétendu de l'art.

Quelque austère en effet que puisse nous paraître l'étude dans les commencements, elle acquiert ensuite de tels charmes à nos yeux, qu'en la quittant nous jouissons encore des sentiments de sérénité, de satisfaction et de bonheur qu'elle a laissés dans nos âmes. Mais pour éprouver ces bons sentimens il faut cultiver et aimer l'étude pour elle-même.

Heureux, et seulement heureux, chers Elèves, les Hommes de tout âge, pour qui les devoirs sont identifiés avec les plaisirs! Cet accord précieux, si rare hélas! dans les chances ordinaires de la vie sociale, se trouve plus communément placé à l'entrée d'une carrière, que lui seul peut embellir. On le voit régner sur-tout dans les bons Collèges, parmi une jeunesse studieuse, dirigée par des Maitres habiles et amis de l'enfance; là en effet il n'y a d'autres devoirs que l'étude, et cette étude porte en elle-même son charme, son attrait, sa plus douce récompense. Quoi de plus doux en effet, quoi de plus grand, quoi de plus approprié à la destination d'une créature raisonnable, douée d'un instinct de curiosité, et née pour admirer et connaître, que de sentir tous les jours, pour ainsi dire, son être se multiplier et s'étendre à mesure que la connaissance s'accroit, que les objets se rapprochent, que le champ des idées s'agrandit, que la vérité sort des nuages, et illumine l'entendement d'un éclat plus pur, plus beau par la nouveauté même de l'impression qu'il porte dans des esprits encore vierges; et ces jouissances vraiment ineffables pour celui qui scut une fois les apprécier, sont pourtant les principales, les seules obligations prescrites!

Ages heureux de notre première jeunesse! c'est toi sur-tout que nous regrettons, lorsqu'accablés ensuite sous le poids de tant de devoirs opposés, garrotés par mille liens, contrariés sans cesse dans nos goûts les plus chers, dans nos penchants les plus élevés, dans le besoin même que nous aurions d'enrichir notre esprit de nouvelles connaissances: notre imagination flétrie vient se reposer avec un charme particulier sur cette époque fortunée où la loi du devoir n'était autre que celle de l'étude, où la loi de l'étude n'était autre que celle du plaisir. Ah! goûtez-le bien ce plaisir pur, jeunes Elèves, pendant qu'il vous est permis d'en jouir dans toute sa plénitude, le tems ne viendra que trop tôt où vous le regretterez comme nous: trop tôt hélas, arrivera l'âge où fixés dans une carrière quelconque, avant pris un état, ou tenant un rang dans la Société, vous serez partagés entre une multitude de soins, forcés d'obéir à plusieurs impulsions ou de tendre vers plusieurs buts à la fois: jouets d'une opinion souvent injuste, entourés d'écueils et de pièges, rivalisés pour votre mérite, haïs, peut-être, pour vos talens et vos vertus, vous tendrez les bras vers cet âge de l'innocence où la faiblesse était soutenue, où les défauts mêmes trouvaient de l'indulgence, où une justice exacte et prompte, distribuait les récompenses et les peines. Que vous regretterez alors ce Supérieur immédiat qui vous avertissait avec bonté, ces Maîtres éclairés qui guidaient si sûrement vos premiers pas, ces Emules de bonne foi dont la rivalité même animait vos efforts. ou dont l'exemple mettait en valeur vos dispositions et vos talens!... Mais que dis-je? non, vous n'aurez rien à regretter, ô vous! en qui le feu sacré de l'étude allumé de bonne heure, accru par ses progrès mêmes, aura maintenu le génie et toutes les facultés morales dans cette activité constante, source de tout perfectionnement, de tout bonheur.

A quelques fonctions que le sort vous appelle, au sortir de ces classes suivies par attrait autant que par devoir, vous porterez par-tout un esprit d'ordre, de tenue et d'application, propres à surmonter tous les obstacles: vous ne vous concentrerez point dans le cercle étroit d'une pratique routinière; mais vous étendrez la sphère des moyens applicables à la branche qui vous sera confiée; vous la féconderez, la vivifierez si elle en est susceptible, et saurez acquérir ainsi des droits légitimes à la reconnaissance, à l'amour des contemporains, peut-être à l'admiration de la postérité, toujours et infailliblement à votre propre estime.

Auriez-vous le malheur d'être voués par état à ces occu-

pations stériles en elles-mêmes, qui distravent la pensée sans l'attacher, à ces détails minutieux qui sont comme les éteignoirs de l'esprit ou le plomb attaché aux ailes du génie; vous ne souffrirez pas que le vôtre languisse et meure dans ces entraves. Sans rien ôter au devoir, vous saurez conserver une portion de vos facultés et de votre tems à ce qui pourra élever votre âme, orner, enrichir votre esprit, l'arracher à ce vide qui l'environne de toutes parts, et quand tout vous porterait à descendre, vous sauriez encore remonter par votre propre élasticité. En vous retirant au-dedans de vous-mêmes vous trouverez toujours un refuge contre tous les dégoûts. un remède contre l'impatience et l'ennui; la partie du tems que vous aurez scu ménager pour l'étude et la méditation tournera au profit de celle que réclameront vos occupations les plus arides, et répendra sur celles-ci, le calme, la sérénité d'une âme contente d'elle-même qui se renferme sans répugnance dans l'ornière du devoir, après s'être abandonnée librement à la noble impulsion qui l'entraînait dans des régions plus élevées.

Seriez-vous enfin précipités de postes remplis avec honneur? victimes de la calomnie et de l'intrigue de vos égaux, ou des caprices de vos supérieurs, seriez-vous condamnés à aller vivre dans l'exil ou dans la solitude la plus profonde? vous trouverez encore le bonheur, puisque vous vous porterez vous-mêmes tous entiers, et qu'en vous privant de quelques avantages extérieurs on n'aura pu vous enlever votre bien propre, votre premier mobile d'activité.

Ce n'est que pour les hommes vulgaires, légers et inappliqués qu'il est difficile de passer de la vie active et tumultueuse du monde et des places, à une vie tranquille et privée: l'âme accoutumée aux affaires, aux distractions, aux honneurs, aux plaisirs, transportée tout-à-coup dans la solitude, séparée de tous ces objets qui servaient d'aliment à son inquiétude, à sa vanité, est réduite à se dévorer elle-même. Mais cette épreuve n'a rien d'effrayant pour celui qui dans toutes les positions de la vie, et au sein même d'une prospérité trompeuse, a sçu conserver pur le feu sacré de l'étude et de la vertu. Toujours égal à lui-même il portera dans la retraite ce calme parfait qui l'avait accompagné dans le tumulte du monde; les sciences et arts, l'amitié, sa famille.

tout ce qu'il y a de plus grand, de plus sacré, de plus aimable sur la terre, rempliront encore son existence et le conduiront doucement au long sommeil qui la termine.

Jeunes Elèves! si ce tableau bien incomplet, sans doute des ressources, des consolations et des jouissances que donne l'étude à ceux qui s'en sont fait, d'assez bonne heure, un goût de prédilection, pouvait avoir frappé vos âmes et excité une partie du sentiment que je voulais y réveiller, je serais satisfait, je jouirais moi-même du bonheur vrai et solide dont il dépend de vous d'entrer en possession dès aujourd'hui et qui doit encore étendre son influence sur la longue carrière à l'entrée de laquelle je vous vois placés.

Elèves de Maîtres bons et éclairés qui ont sçu vous faciliter l'entrée des sciences et des lettres, en écarter les aspérités, vous attirer par des formes douces et agréables, placer dans vos mains ces méthodes heureuses et faciles, qui sont comme des leviers parfaitement appropriés aux moyens du jeune âge, et à l'aide desquels l'Enfant satisfait soulève des masses; il ne vous reste plus qu'à marcher en avant avec une ardeur nouvelle, avec un goût encore plus décidé pour les objets même de ces études, où vous trouverez sûrement le plaisir si vous savez l'y chercher.

Souvenez-vous que l'étude est en effet de toutes les occupations, celle qui procure à ceux qui s'y attachent les plaisirs les plus sûrs, les plus honnêtes, et aussi les plus doux et les plus attrayants: plaisirs propres en tout temps, à tout âge, en tous lieux, qui se suffisent en eux-mêmes, s'accroissent par l'habitude, et restent seuls pour nous consoler, quand tous les autres nous échappent.

« Les lettres, dit l'homme du monde qui en a le mieux connu la valeur, nourrissent et forment la jeunesse, servent dans l'âge mur, réjouissent dans la vieillesse; elles consolent dans l'adversité et rehaussent le lustre de la fortune dans la prospérité, nous amusent à la campagne, nous délassent et nous charment dans les voyages. »

L'étude des lettres est le seul remède contre l'ennui, ce cruel poison de la vie des gens oisifs, mal affreux et indéfinissable qui dévore les hommes au milieu des dignités, des grandeurs et de tous les vains plaisirs du monde; elle remplit tous les vides de l'existence, comble pour ainsi dire tous les abymes de l'âme humaine; elle vivifie l'esprit en même tems qu'elle épure le cœur; et en rendant l'un plus éclairé elle rend l'autre plus aimant.

Jeunes-gens-assez heureusement nés pour avoir déjà acquis ce goût précieux, gage de tous vos succès dans l'avenir, préservatif puissant contre tout ce qui pourrait menacer votre belle existence; ah! répétez tous les jours de la vie le vœu d'un de nos poëtes, que cette noble passion pour l'étude éleva le plus haut parmi ses contemporains; dites comme VOLTAIRE et avec le même élan:

- « Dieu des Etres pensans, Dieu des cœurs fortunés,
- « Conservez-moi les goûts que vous m'avez donnés;
- « Ce goût du vrai, du bon, cette ardeur pour l'étude,
- « Cet amour des beaux Arts et de la solitude. »

Souvenez-vous aussi qu'on ne peut s'arrêter dans la carrière des Sciences sans déchoir, les Muses ne font cas que de ceux qui les aiment avec passion.

Ils l'éprouvaient cette passion dans toute son énergie, ces Génies dont les noms immortels se transmettront, avec les brillantes découvertes, jusqu'aux générations les plus reculées; ce PYTHAGORE immolant cent bœufs à Jupiter pour avoir trouvé le quarré de l'hypothénuse; cet ARCHIMÈDE qui à la prise de Syracuse, et au moment d'être égorgé par un féroce soldat, se contente de lui demander de ne pas déranger les Cercles qu'il venait de tracer, Ne turbes Circulos meos; et plus tard ce GALILÉE qui, devant les bûchers de l'Inquisition, soutient encore l'immobilité du Soleil et le mouvement de la Terre; ce grand NEWTON qui donne le secret de ses sublimes découvertes, lorsqu'il répond à ceux qui l'interrogent sur la manière dont il y est parvenu, en y pensant toujours. Ce LAVOISIER non moins illustre par ses vertus et son amour pour la Patrie, que par son génie dans. les Sciences physiques, qui, la tête sous la hache des bourreaux, médite encore une découverte utile, et ne désire arrêter quelques instans le couteau fatal, que pour avoir le tems d'en faire jouir son pays.

Jeunes Emules, dans la carrière des Lettres et des Sciences voilà vos modèles, voilà des exemples de ces transports,

de ce feu vraiment divin que l'homme puise dans la jouissance ou la contemplation de l'immortelle vérité!

Mais que cette contemplation ne soit jamais stérile pour vous, rapportez toujours vos études les plus chères, à la perfection des facultés de votre âme, à l'utilité de vos semblables, au bien de votre Patrie. Né sous un Gouvernement ami de toutes les gloires, qui élève, honore, récompense, et attire à lui tous les talens, vous n'acquerrez pas une connaissance qui ne soit un titre de distinction à ses yeux; les intérêts de votre fortune se trouvent désormais liés à la science, comme ceux de votre félicité intérieure sont à jamais inséparables de l'amour de l'étude, de la morale et de la vertu.

(Archives municipales de Bergerac Fonds FAUGÈRE — 2° carton, n° 84)

En relisant François Coppée

« De mon temps, la bifurcation des études y était inscrite (aux programmes). On plaçait les élèves de 4^{me} à la fourche de deux chemins, comme Hercule, et l'on demandait à ces jeunes gens, qui, pour la plupart, n'avaient encore manifesté de dispositions que pour le chat-perché ou l'élevage des vers à soie dans un pupitre, s'ils se destinaient aux lettres ou aux sciences, si la gloire d'un Racine ou d'un Bossuet les sollicitait plus que celle d'un Laplace ou d'un Cuvier. Il eût été aussi raisonnable de tirer la chose à l'as de cœur. »

(Mon franc parler - Rentrée des classes)



RAPPEL DES LAURÉATS DE L'ASSOCIATION

ayant obtenu le Grand Prix d'Honneur offert au « cacique » de Mathématiques ou de Philosophie qui pendant les trois dernières années s'est distingué — par son travail, ses succès et sa conduite —

J'exige que le travail et l'intelligence soient récompensés et solennellement. On n'imagine pas un élève qui viendrait chercher un prix à un guichet, comme un pauvre une ration de pain ou quelque vêtement. Ne créons pas le lauréat honteux. Je suis pour les distributions solennelles des prix.

> Maurice Donnay, de l'Académie française.

1909 - FLOURET MARCEL.

1910 - MORIZE MARCEL.

1911 - GARRIGUE HENRI.

1912 - TALBOOM HENRI.

1913 - SEQUESTRE PIERRE.

1914 - GARDES JEAN.

1915 - DELMAS PIERRE.

1916 - ROUGIER RENÉ.

1917 — JAUBERT JEAN.

1918 - HARTANÉ MARCEL

1919 - FOURNIER JEAN.

1920 - VIROL MAURICE.

1921 — ESCORNE ALBÉRIC.

1922 - FAVEREAU GEORGES.

1923 - DELPLA IEAN.

1924 - CHEVASSUS ANDRÉ.

1925 - CAPET CAMILLE.

1937 - CHIÈZE RAYMOND.

1938 - GOUYOU JACQUES.

1939 - FORIE JEAN.

1941 - MARTIN PIERRE.

1942 - JULIEN JEAN.

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX

du 12 juillet 1942

sous la présidence de M. l'Amiral DOCTEUR, Conseiller National

Grand Prix d'Honneur de l'Association Amicale des Anciens Elèves Jean JULIEN, Elève de la classe de Philosophie

	and the second second	the control of the state of the	and the second second
CLASSES	PRIX	NOMS DES DONATEURS	LAURÉATS
Mathématiques	Excellence	D' Pierre NADAUD, ancien élève	Mile Denise Pic
Philosophie	Physique et chimie	Jean Lescure, Professeur à la	Jean JULIEN
	TT	Faculté de Droit de Paris	
	Histoire Géographie	Dr André Mathieu, ancien élève Camille Brassem, ancien élève	
Première	Excellence	M. Pierre Borderie, Sous-Préfet	Lucien Cochand
_	Grec	Henri LESCURE, ancien élève	Pierre GÉRAUD
-	Version latine	Robert Coo, Secrétaire général de l'Association	Lucien Cochand
	Thème latin	M. Gorichon-Baillet	Pierre GÉRAUD
-	Français	Dr Pierre ROUSSEAU, Président de l'Association	Abel Lesfargues
-	Mathématiques	Christian JOUHET, ancien élève	Pierre Gorin
-	Anglais	Jacques Matignon, ancien élève	Raymond CAPOUL
	Allemand	Charles FOURNIER, ancien élève	Fern. BLEITRACH
Seconde	Géographie Excellence	Cdt René Déjouas, ancien élève l'Association des Anciens Elèves	Lucien COCHAND Jean Cousset
Seconde	Histoire	Jean Leydier, ancien élève	M. LANCEPLAINE
	Anglais	l'Association des Anciens Elèves	Georges Coo
Troisième	Excellence	- Association des Anciens Lieves	Gérard LABORIE
	Français	Pierre MARQUAY, ancien élève	Jacques Dorliat
-	Histoire	Maurice FOUCAUD, Trésorier	Gérard LABORIE
		de l'Association	
_	— (ex æquo)	Jacques Goulard, ancien élève	Marc VERGNIOL
-	Sciences naturelles	l'Association des Anciens Elèves	Jacques BARAT
-	Espagnol		
Quatrième	Excellence	Albert BRISSEAU, ancien élève	Michel GILLET
	— (ex æquo)	M Man Day I S No I	Guy CLOAREC
	Version latine Français	M. MÉRIC, Délégué du Sec. National Edouard HERTZOG, ancien élève	Gabriel BAROIS Serge DELCROS
	Espagnol	l'Association des Anciens Elèves	IPaul Marin
Cinquième	Excellence	- Trisociation des Patiens Lieves	Jean BORDERIE
_	Version latine		Paul FREYSSENGE
-	Orthographe		Michel BARANCY
_	Français		
-	Histoire		Jean DHELENS
Sixième	Excellence	Jack TAMARELLE, ancien élève	N. HOLCKENER
	Français	l'Association des Anciens Elèves	Michel CAMLONG
-	Orthographe		
	Mathématiques		JB. DELORGE
100000000000000000000000000000000000000	Sciences naturelles	The state of the s	N. HOLCKENER



POÉSIE POTACHE

Quelques Associations d'Anciens Elèves s'intéressent à la poésie potache. Dans cette même voie, nous faisons cette année les honneurs du Bulletin aux vers qui suivent, dont l'auteur est un élève externe de la classe de Philosophie de notre Collège.

AUBE

Une lumière égale et dont les yeux s'emplissent Sans crainte de cligner sous un brutal soleil, S'accroche à chaque objet, à l'heure du réveil, Lorsque l'étoile au ciel devant le jour s'éclipse.

La lampe s'est éteinte aux fenêtres des hommes, Et le renard glissant vers sa tanière fuit. C'est l'heure exquise où se confondent jour et nuit, C'est l'étreinte un instant de la vie et du somme.

Alors la muse vient visiter le poète Et verser dans son cœur les rythmes du bonheur; Et plein d'une extatique et mystérieuse ardeur, Il entend se lever le soleil dans sa tête.

JARDIN

Il neige! un vent léger bruit dans les cerisiers Et les fleurs pleurent blanc dans l'atmosphère heureuse Le sol est tapissé de corolles soyeuses Qui se mêlent aux blancs frissons des fraisiers.

La rainette tapie en un creux de verdure D'un râle monotone adresse au ciel ses vœux Et les nuages gris déroulent leurs cheveux Sous un ciel qui se mire en un bassin d'eau pure.

BALLADE DES PERDUS EN MER

..... flottaison blême Et ravie, un noyé pensif parfois descend. Arthur RIMBAUD.

Bien longue est notre promenade Par l'éternel des flots vairons, De quand date notre noyade, Dites depuis quand nous errons? Toujours louvoyer dans les brumes Qui nous drapent dans leurs haillons, Toujours nous baigner dans l'écume Sous des cieux auxquels nous rions.

Comme le sable dans le crible, Nous dansons dans les tourbillons, Les lames nous donnent des gifles Ou nous bercent dans leurs sillons. Quand les vagues folles déferlent Et fusent à l'assaut des cieux, Nous jaillissons aussi haut qu'elles En des élans vertigineux.

Nous rêvons, dans les soirs de lune, Aux phares blancs de nos pays, A leurs bras virant sur la dune Qui nous ont une nuit trahis. Et depuis lors, sans nulle trêve, Nous bourlinguons les océans, Nous flottons de falaise à grève, D'horizons fous à cieux béants.

ENVOI

La mer jalouse, en sa démence, Nous emprisonne à tout jamais. Qui donc connaîtra nos souffrances De ceux que nous avons aimés?

Bernard-A. LESFARGUES.

POÉSIE D'UN ANCIEN

Il n'est pas que les potaches d'aujourd'hui qui soient poètes. Notre Secrétaire général a demandé à un ancien un poème d'actualité. Nous livrons celui-ci à l'appréciation des camarades, en précisant que la traduction leur sera donnée l'an prochain.

De la musique avant toute chose...

Paul VERLAINE.

LES CERVELAS MOROSES

Ils sont partis bien loin les cervelas moroses Dans les plafonds courbés et les wagons tordus. Ils ont trouvé d'abord des parterres de roses Dont les parfums subtils les laissaient confondus.

Puis vinrent, tout à coup, des ânons trottinants, Des femmes dont les seins pendaient comme des poires Et, sur les bords pelés d'arides continents, Des hommes qui soufflaient dans des trompettes noires.

Dans l'écœurante odeur des tubéreuses pâles, Des lutins infernaux les prenaient par la main Et la trouble lueur des sinistres opales Faisaient aux voyageurs oublier leur chemin.

Après avoir erré longtemps dans les ténèbres Ils sentaient se fermer des suaires mouvants Et poussaient dans les airs des clameurs si funèbres Que les nonnes tremblaient dans leurs mornes couvents.

Plafonds enluminés de fresques rutilantes Où dorment des petits mordus par des serpents, Wagons acoquinés à des machines lentes, Qui furent autrefois des boudoirs si pimpants,

Ne laissez pas le doute empoisonner notre âme Ni se flétrir nos yeux à ce problème ardu, Dites-nous sans détour et sans épithalame, Où s'est évanoui le cervelas perdu.

C. F.

Sainte-Foy-la-Grande - 27 octobre 1942.



NOS DEVANCIERS

A l'occasion du trentenaire de l'Amicale, le douzième Bulletin a signalé les diverses tentatives antérieures à 1909 pour la création de groupements similaires à Bergerac et notamment le premier projet d'Association d'Anciens Elèves qui prit naissance en 1860. Il nous a paru intéressant de faire des recherches plus approfondies sur cette question et de publier ce qui suit :

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU D'ADMINISTRATION
DU COLLÈGE DE BERGERAC
DU 25 JANVIER 1860

MM.

MORIO DE L'ISLE, sous-Préfet, Président DE BIRAN-LAGRÈZE, maire de Bergerac LACROIX, Procureur Impérial docteur RENNES MONTEIL Pierre-Augustin, avocat VIGER Henri

....

M. BARIOD Louis étant principal.

Le Bureau d'Administration du Collège de Bergerac, considérant qu'il est dans ses attributions d'examiner et de formuler toute proposition relative à cet établissement, après s'être rendu compte des avantages qui résultent des Associations formées soit à Paris, soit dans les départements, entre les anciens élèves d'un même lycée, d'un même collège ou de toute autre grande école; appréciant qu'une association semblable réalise un double but, l'un utile, l'autre agréable: l'un utile, car elle fournit à des amis d'enfance séparés par la diversité de leurs destinées, l'occasion de se rapprocher pour concourir ensemble à une œuvre de bienfaisance, car elle crée au Collège ce berceau intellectuel commun, un patronage moral; l'autre agréable, puisqu'en renouant ou conservant des relations douces et familières, elle retrempe le cœur à la source des souvenirs plus ou moins éloignés, mais toujours enchanteurs de la jeunesse; et reconnaissant que, s'il n'y a pas de meilleures amitiés que les amitiés de Collège, si le titre d'ancien condisciple donne des droits incontestables à un échange de souvenirs et de services, une association justement appelée la BONNE CAMARADERIE, peut seule maintenir ces amitiés et rendre facile cet échange de service et de souvenir,

DÉLIBÈRE

1° Les Anciens Elèves du Collège de Bergerac sont invités à se réunir en Association, à former un grand corps, puissant par le nombre, fort par ses mutuelles sympathies, riche de deniers mis en commun, animé d'un même esprit

d'affection et de générosité, et toujours prêt par ses ressources à secourir discrètement et au nom de tous les infortunes particulières d'anciens camarades dont, par l'éducation des enfants, les intérêts les plus sacrés seront sauvegardés;

2º A la prière du Bureau qui en désigne les membres, une Commission provisoire composée de MM. Jules BUGNIET président, RICHARD secrétaire, Armand GARRIGAT, FEYTOUT, Jérôme MONTEIL, Numa DE BIRAN, FARGAUDIE, Léon BRUZAC, Philippe DUSSUMIER et Louis BARIOD, reste chargée jusqu'au jour de la réunion générale de constituer l'Association. Elle s'appliquera à y appeler le plus grand nombre possible des anciens élèves du Collège; elle s'occupera de la publicité et des invitations indispensables et prendra toute mesure nécessaire;

3º A la première réunion générale, l'Association discutera et adoptera ses statuts ou règlements dont le projet est ainsi proposé:

ARTICLE PREMIER. — A partir du 1er janvier 1860, est établie une société sous le nom d'Association des Anciens Elèves du Collège de Bergerac.

ART. 2. — Sont admis à faire partie de l'Association, en adhérant aux présents statuts, tous les anciens élèves du Collège; sont aussi de droit appelés à en faire partie, les Membres du Bureau d'Administration, les Principaux et les Professeurs du Collège, soit anciens, soit en exercice.

ART. 3. — Conformément aux dispositions de la loi, l'Association sera soumise à l'approbation du Gouvernement.

ART. 4. — Le but de l'Association est de: 1° continuer au delà des murs du Collège les amitiés qui s'y sont formées en les reliant à un centre commun; 2° de rendre utiles ces bons souvenirs et ces touchantes relations par le paiement des frais d'instruction pour les enfants d'Anciens Elèves du Collège dont la position appellerait ce secours.

ART. 5. — Tout ayant-droit reste membre de l'Association en versant une cotisation dont le montant est de 12 francs pour la première année et de 6 francs pour chacune des années suivantes.

ART. 6. — L'Association reçoit aussi, pour être appliqués à ses œuvres, tout supplément de cotisation, tout legs, tout don exceptionnel.

ART. 7. — Les menus frais d'administration prélevés, les fonds de l'Association sont destinés: 1° à l'établissement temporaire au Collège de Bergerac de bourses et de gratuités et au paiement d'inscriptions aux Facultés ou Ecoles en faveur d'enfants d'Anciens Elèves du Collège qui se trouveraient dans la position indiquée par l'art. 4; 2° à la fondation au Collège, en témoignage d'une sympathie continuelle pour cet établissement, de trois prix annuels destinés, le premier, à la meilleure composition de fin d'année en mathématiques dans la classe de logique-sciences; le second à la meilleure composition de fin d'année en discours français dans la classe de rhétorique; le troisième à la meilleure composition de fin d'année en Histoire de France dans la classe supérieure de la division de français.

ART. 8. — L'Association est dirigée par un Comité d'Administration formé dans son sein et composé, outre le Bureau d'Administration et le Principal du Collège, de 9 membres nommés tous pour la première fois dans l'Assemblée générale et à la majorité des voix.

ART. 9. — Les membres élus du Conseil d'Administration se renouvellent tous les ans par tiers. Le sort indiquera ceux de ses membres qui sortiront à la fin de chacune des deux premières années; ils sortiront ensuite par ancienneté de nomination. Tout membre sortant peut être réélu.

ART. 10. — Le Bureau du Comité se compose d'un président, d'un viceprésident, d'un secrétaire et d'un trésorier; les membres élus peuvent seuls en faire partie. Le Président du Comité est le président de l'Association. Il est nommé chaque année par l'Association en assemblée générale, et à la majorité des voix. Le Comité nomme les autres membres du Bureau à la majorité des voix et au scrutin secret. Le président sortant ne peut pas être immédiatement réélu. Les autres membres du Bureau sont rééligibles. ART. 11. — Le Comité se réunit au moins deux fois chaque année au commencement et vers la fin de l'année classique. Dans la première séance de chaque année, il constitue son bureau. Il se réunit encore chaque fois que le président, ou à son défaut le vice-président, juge nécessaire de le convoquer. Il s'occupe de tout ce qui concerne l'Association; il attribue les bourses, les gratuités et les frais d'inscription. Il vote à la pluralité des voix: en cas de partage, l'opinion du président est prépondérante. La présence de cinq membres élus au moins est nécessaire pour délibérer.

ART. 12. — Les demandes de bourse et de gratuité au Collège et de frais d'inscription aux Facultés ou Ecoles sont présentées au Comité par le secrétaire; elles sont adressées au secrétaire sous pli cacheté, soit par les ayant-cause, soit par tout membre de l'Association.

ART. 13. — Chaque année, le 28 janvier, fête de Saint Charlemagne, Patron de l'Université, si ce jour tombe un dimanche, ou le premier dimanche suivant, il y aura un banquet qui réunira en assemblée générale tous les membres de l'Association: une convocation spéciale leur sera adressée au moins quinze jours à l'avance.

ART. 14. — Le jour du banquet, il sera donné par un membre du Comité délégué à cet effet, un compte rendu des opérations et de la situation de l'Association. Après ce compte rendu, il sera procédé à la nomination du président et des autres membres du Comité à élire.

ART. 14 bis (transitoire). — Le présent règlement sera proposé, discuté et adopté avec ou sans modifications à la première assemblée générale.

ART. 15. — Toute modification aux statuts adoptés ne peut avoir lieu qu'en assemblée générale.

ART. 15 bis (transitoire). — Et sera le présent projet de statut avec la délibération du Bureau d'administration y afférente transmis en communication à M. le Recteur de l'Académie.

CHEZ NOS AMIS DE SUISSE

« Le miracle, quand on parle du Collège entre collégiens, c'est que les histoires des autres vous intéressent toujours — au contraire de ce qui se passe souvent dans la vie ordinaire. »

« Le Collège source de vie spirituelle »

Edouard MARTINET, de l'Association des Anciens Elèves du Collège de Genève.

ANDRÉ DAGASSAN

Nous pouvions espérer close la liste des Morts de la Guerre, quand la triste nouvelle du décès d'André Dagassan est venue l'allonger encore.

Il s'est éteint le 25 août dernier, à l'âge de trente-cinq ans, dans un camp de prisonniers (Stalag VIII C), à Sagan (Silésie), alors qu'il venait d'avoir la certitude de son retour imminent en France.

Tous ceux qui l'ont connu se souviennent encore de son entrain, de son allant, de son amabilité et de la façon si cordiale dont il aimait à rendre service.

Il faisait partie de la Commission de Propagande de l'Association, et c'est à ce titre qu'il avait pris une part des plus actives à l'organisation de notre dernier gala dramatique. Certainement, notre confiance l'aurait désigné un jour comme membre du Conseil d'administration de l'Amicale. Déjà, dans sa ville natale, il avait été nommé pour représenter les prisonniers au sein de l'Assemblée municipale.

Notaire à Sainte-Foy-la-Grande, où il avait pris la succession de son père, il était particulièrement estimé. Il continuait la tradition des notaires d'autrefois, précieux conseils des familles.

Mobilisé dès le début de la guerre, c'est avec un tranquille courage qu'il avait quitté sa femme et ses enfants. Quand il était revenu en permission, et notamment la dernière fois, en mai 1940, pour la naissance de sa fille (son troisième enfant), il s'était montré plein de gaieté et de confiance, donnant ainsi pour tous un précieux exemple. Fait prisonnier après de durs combats, il a continué par ses lettres à maintenir élevé le moral des siens. Il n'a jamais perdu cette grande confiance dans les destinées de notre Patrie. Les témoins qui l'ont assisté dans ses derniers moments ont pu rapporter combien sa fin avait été calme et sereine, malgré l'accroissement de douleur causé par l'éloignement de sa femme, de ses parents et de ses trois chers petits.

André VERGNIOL.

OBITUAIRE

DAILLAT (Ernest) — Décédé à Pomport le 16 décembre 1941, à l'âge de 60 ans.

MARY (Charles) — Décédé à Clautre le 11 janvier 1942, à l'âge de 58 ans.

PRÉVOT (Evan) — Décédé à Lalinde le 18 février 1942, à l'âge de 64 ans.

EYRAUD (Pierre) — Décédé à Bergerac le 24 juin 1942, à l'âge de 78 ans.

DAGASSAN (André-Paul) — Décédé en captivité à SAGAN (Allemagne) le 25 août 1942, à l'âge de 35 ans.

Rappel des Souscripteurs perpétuels décédés

CANTELLAUVE (Albert) — Décédé le 10 février 1939. MORIZE (Marcel) — Décédé le 20 juin 1939.

TABLE DES MATIÈRES

Morts pour la France	4
Conseil d'Administration	5
Tableau des Régents et Principaux depuis 1476	6
Assemblée générale du 21 décembre 1941	7
Projet de Règlement intérieur)
Colis pour nos Prisonniers	l
L'insigne de l'Association	2
Réunions du Conseil d'administration	3
Une vieille histoire du Collège	5
Un discours de Maine de Biran	1
En relisant François Coppée	3
Rappel des lauréats de l'Association	1
Distribution des Prix du 12 juillet 1942 25	,
Poésie potache	5
Poésie d'un Ancien	3
Nos devanciers)
Chez nos amis de Suisse	
In memoriam André Dagassan 32	
Nécrologie	1

Visa de la Censure : Bergerac, le 16 novembre 1942 (L. O. 6828/B)

★ La couverture de ce Bulletin a été gracieusement offerte à l'Association Amicale des Anciens Elèves du Collège de Bergerac.
 ★ Elle sort des usines de fabrication de CREYSSE (Dordogne) de la Société Anonyme des Papeteries Bernard Dumas. Que cette collectivité soit ici remerciée.